

773. 3/1. 1

777. 3/1. 1. 1

773. 3/1. 1. 2

773. 3/1. 1. 3

777. 19/4. 1

777. 37/04. 4. 1
3003 Berne, le 14 juin 1988 Km/sts

777. 54/1. 4. 3

777. 58/4. 1. 1

Résumé de la

réunion des groupes de travail aide au retour au Zaïre, en
Turquie, au Chili, le 1er juin 1988 au DAR

Présidence: M. P. Arbenz

Présents : Groupe de travail Zaïre: MM. Gruber (DFAE),
Labarthe (CRS),
Ackermann (Caritas),
Groppe (DAR)Groupe de travail Turquie: MM. Greco (DDA),
Ackermann (Caritas),
Awais (DAR)Groupe de travail Chili: M. Veglio (DDA),
Mme Fotsch (HEKS),
Mme Piccand (DAR)Mme M. Krafft (DAR)
MM. W. Schmid, Stucki (OSAR)

* * *

1. M. Arbenz rappelle que les 3 groupes de travail ont été institués dans le but de recueillir et d'évaluer toutes les informations disponibles sur les organisations et structures dans les 3 pays concernés, susceptibles de venir en aide à des rapatriés; de déterminer les besoins des rapatriés, d'élaborer des propositions pour un éventuel programme de retour. Il remercie les membres des 3 groupes pour l'activité déployée jusqu'ici. Après environ 2 ans de travail, il était nécessaire de faire un bilan et de tirer des conclusions sur l'avenir de ces groupes de travail.



- 2 -

M. Arbenz rappelle que les questions d'aide au retour sont abordées également au niveau interdépartemental (DFAE - DDA), au sein du groupe de stratégie, ainsi qu'au niveau européen (à Oslo par exemple).

2. Mme Krafft dresse un bref bilan d'activité des 3 groupes de travail. Des observations générales peuvent être faites en relation avec les 3 groupes et les 3 pays concernés: distinction entre l'aide au départ en Suisse et l'aide à l'arrivée; comportement des requérants qui attendent d'avoir épuisé toutes les possibilités légales de rester en Suisse avant de se préoccuper de leur départ, et donc de leur retour; problème de base du privilège et de l'attractivité possible en relation avec des mesures d'aide au retour; question du contrôle de la sécurité des rapatriés et rôle très limité de nos ambassades à cet égard; intégration des requérants d'asile dans des programmes de développement à écarter en tant que principe général, au vu du profil des requérants, et étant donné que les 3 pays concernés ne sont pas des pays prioritaires pour notre aide au développement; sur place réticence, voire opposition des organisations locales à s'occuper de requérants d'asile rentrant d'Europe.

Groupe Chili

La situation était particulièrement favorable pour le groupe dans la mesure où des informations précises existaient sur les structures en place au Chili pour des rapatriés, sur les programmes déjà existants (PRAL). La DDA a pu rapidement envoyer une mission au Chili pour évaluer le programme de retour du CIM et les expériences déjà faites. Le groupe a étudié le projet du CIM pour des retours de Suisse, élaboré des critères de sélection, et le programme a pu entrer en vigueur en octobre 1987 (réellement en janvier 1988). A fin mai, 40 personnes étaient déjà rentrées dans le cadre de ce programme. Les difficultés qui apparaissent à ce stade du programme sont l'intérêt limité des Chiliens pour celui-ci, l'information à diffuser; du côté de ceux qui sont rentrés, les réactions sont positives, certains projets professionnels sont déjà en voie d'élaboration.

- 3 -

Groupe Turquie

Suite aux diverses recherches effectuées et aux contacts pris en Turquie, il s'avère qu'il n'y a pas de structures officielles ou privées pouvant être utiles pour des rapatriés. En fait nous n'avons pas de partenaires sur place. Toutes les organisations contactées y compris Caritas Turquie, les syndicats, les partis légaux d'opposition, ne peuvent ou ne veulent intervenir pour des Turcs rentrant de Suisse. Il n'y a également pas de possibilité d'intégration de ceux-ci dans les projets de développement de la DDA ou des organisations privées d'aide au développement, hormis des cas particuliers. Du côté des entreprises suisses sises en Turquie pas de possibilités d'emploi. Enfin, la demande des Turcs eux-mêmes semble porter avant tout sur des aides financières individuelles et sur des questions de sécurité et de protection.

Quelques "pistes": adresses de contacts autres que l'avocat de confiance de l'ambassade; petits crédits individuels accordés par Caritas Suisse (réserves du groupe de travail) pour des cas dignes d'intérêt; séminaire avec des représentants de l'industrie, du tourisme, etc.

Mme Graf de Caritas, actuellement en Turquie va effectuer une enquête dans quelques villages de provenance de requérants d'asile.

Groupe Zaïre

Là aussi, les recherches entreprises et les contacts pris en Suisse ou au Zaïre montrent que les organisations locales (confessionnelles) sont réticentes à intervenir. Vu le profil des Zaïrois venant en Suisse, la question du "privilège" résultant d'aides spécifiques se pose de manière plus aiguë. Pas de possibilités du côté de la DDA, qui n'a pas de coopération directe avec le Zaïre.

Une enquête menée par Caritas en Suisse dans les milieux zaïrois, s'est heurtée à plusieurs difficultés (méthodologie, difficultés pour entrer en contact avec les Zaïrois); Quelques éléments pourront éventuellement être utiles, sur la demande des Zaïrois (formation en Suisse, petits crédits pour du matériel de production). Concernant l'aspect "protection", un réseau de contacts serait éventuellement à mettre en place (adresses). Caritas prévoit d'envoyer une mission pour prendre quelques contacts sur place, dans le cadre d'une mission d'évaluation de ses projets au Zaïre.

- 4 -

Une discussion générale suit. M. Arbenz rappelle que le retour volontaire doit être la première option, et il s'agit de faciliter ce retour, en premier lieu par une aide au départ de Suisse (conseils et informations donnés par les bureaux d'aide au départ). Quant à l'aide sur place une aide collective devrait être l'objectif. Elle n'est cependant pas toujours réalisable, différents modèles sont possibles. La DDA est un des partenaires essentiels à cet égard.

Concernant les bureaux d'aide au départ, les avis divergent parmi les participants à la séance, quant à leur rôle et leur utilité. La question est posée du réel besoin en conseils pour des requérants d'asile (ex. les Turcs). De l'avis général, il s'agit néanmoins d'un service qu'il faut pouvoir donner et les oeuvres d'entraide devraient assurer la responsabilité des personnes dont elles s'occupent même si leur demande d'asile est rejetée, et jusqu'à leur départ de Suisse.

Conclusions sur les 3 groupes de travail

M. Arbenz ayant pris connaissance des différents rapports d'activité remercie les membres des 3 groupes pour le travail fourni. Les réflexions de fond sont terminées à ce stade des travaux, et de nouvelles structures sont à chercher.

- Groupe Chili:

Le programme a débuté, divers problèmes apparaissent liés notamment à la procédure. Le groupe actuel doit poursuivre ses travaux, pour suivre le déroulement du programme et l'évaluer.

- Pour la Turquie et le Zaïre les groupes actuels sont dissous; des groupes opérationnels pourraient être institués pour examiner des possibilités d'aides ponctuelles (ex. ouverture d'un crédit-cadre pour des aides individuelles).

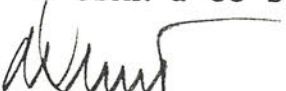
Un groupe opérationnel devra également être mis en place pour le retour des Tamouls au Sri Lanka.

Ces groupes opérationnels doivent comprendre des représentants des oeuvres d'entraide (actives sur le plan opérationnel dans les pays concernés), des bureaux d'aide au départ. L'OSAR prendra contact avec chaque oeuvre d'entraide

- 5 -

et fera des propositions au DAR d'ici la fin de l'été. A ce moment le DAR décidera de la constitution des nouveaux groupes.

En outre M. Arbenz relève qu'il envisage la constitution d'une groupe de réflexion sur les questions générales d'aide au retour, chargé de suivre l'évolution dans ce domaine, de définir des priorités pour des programmes, etc. Le DAR prendra des contacts durant l'été avec le DFAE et l'OSAR à ce sujet.



Maud Krafft